

www.peche-haute-saone.com

Fédération départementale de pêche de protection du milieu aquatique de Haute-Saône

70^{EDITION 2020} GUIDE DE PECHÉ

Chers amis,

L'an dernier j'émettais le vœu d'une prise de conscience pour la préservation de la ressource en eau. Les années se suivent et les résultats obtenus ne sont toujours pas au rendez-vous. La vente des cartes et les milieux sont impactés par les conditions climatiques. La Fédération, comme d'autres, subit une baisse de revenus mais qui l'indemniserait !

L'espoir demeure dans les jeunes générations, plus ouvertes aux questions d'environnement et aux conséquences du réchauffement climatique. Nombre de nos AAPPMA se consacrent à l'éducation de cette jeunesse. Pêche, environnement, respect de la nature, respect des autres pêcheurs et des propriétés. Tout cela est abordé par des bénévoles convaincus de s'inscrire dans nos obligations statutaires. Je vous encourage à œuvrer dans cette direction et remercier chaleureusement ceux qui s'impliquent.

De nouvelles techniques de pêche se développent, float-tube, carpe en no-kill... Cet apport de nouveautés dans notre loisir pêche et une preuve de vivacité et doit être acceptée de tous dans le respect du choix de chacun.

La fin d'année 2020 verra le renouvellement des Conseils d'Administration de nos AAPPMA. Ainsi pêcheurs, n'hésitez pas à vous investir dans celles-ci. A cette fin, vous devez être titulaires de la carte de l'année en cours et celle de l'année précédente. Enfin suivront les élections de nos représentants à la Fédération.

Je vous souhaite à tous une bonne année de pêche !
Bien cordialement.

Voire Président
Jean-François DEVOILLE

Sommaire

01 Le Mot du Président	08 Les Plans d'eau
02 Organigramme de la fédération	09 Cartographie des parcours de pêche
03 Les 54 A.A.P.P.M.A.	10 Parcours carpe de nuit
04 Cartes de pêche 2020	11 Chemins de halage
05 Réciprocités EHGO - CHI - URNE	12 Les Ateliers Pêche Nature
06 Périodes d'ouvertures de la pêche	13 Les réserves quinquennales et temporaires
07 Heures légales de pêche	14 Réglementation

Le Mot du Président

01

TERRITOIRE PÊCHE

Fournitures et accessoires pour toutes les pêches
LES SERVICES EN PLUS :

Atelier de réparation - Dépôt-vente - Location
Cartes de pêche (Doubs/Haute-Saône)

4 MAGASINS À VOTRE SERVICE
E-mail : territoirepeche@yahoo.fr

TERRITOIRE PÊCHE BESANCON
1 rue des Salines
ZAC Valentin Ouest
25480 ÉCOLE-VALENTIN
Tél. 03 81 88 06 47

TERRITOIRE PÊCHE PONTARLIER
5 rue Edgar Faure
25300 PONTARLIER
Tél. 03 81 49 06 80

TERRITOIRE PÊCHE VESOUL
Zone du nouveau LECLERC
Centre commercial OASIS
70000 PUSEY
Tél. 03 84 68 98 01

TERRITOIRE PÊCHE LURE
ZI aux Cloyes (en face du BRICO LECLERC)
70200 LURE
Tél. 09 67 44 27 72

Organigramme de la Fédération

02

CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Jean-François DEVOILLE	Président	06.87.73.93.23
DOMINIQUE OUAHYDA	Vice-Président - Président commission - Communication Plan d'eau et Halieutique	06.82.75.62.87
Martial CHARPENTIER	Treasorier - Président commission Finances Aides aux AAPPMA	06.74.90.44.33
Jean GOUSSEYRE	Treasorier adjoint Président des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets	06.80.57.81.38
DOMINIQUE GILLET	Secrétaire	06.64.09.42.89
Denis ROYER	Secrétaire adjoint	06.14.04.33.15
Bruno BOLOGNESI	Secrétaire Adjoint	06.86.35.78.05
Richard ALEXANDRE	Administrateur - Président commission Environnement Nuisances et Formation générale	06.42.37.06.05
Daniel BONNARD	Administrateur - Président commission Matériel Travaux - Appel d'offres	06.51.35.99.87
Gérard COLIN	Administrateur	06.89.95.88.96
Christian GAUSSIN	Administrateur	06.04.13.99.43
Renaud LATRONCHETTE	Administrateur	06.07.87.06.79
Sylvain RUAUX	Administrateur	03.84.91.36.62

SERVICES ADMINISTRATIFS		
Christelle PIGNY	Administratif et standard	03.84.76.51.41 christelle.peche70@wanadoo.fr
Baptiste LE GARF	Comptabilité	03.84.76.51.31 comptabilite.peche70@orange.fr
Manuela DA SILVA	Agent d'entretien	

SERVICES TECHNIQUES		
Cyrille PARDON	Technicien de rivière - Laborantin	06.81.67.54.24 cyrille.peche70@wanadoo.fr
Benoît DUMAÏN	Technicien de rivière	06.81.67.54.27 benoit.peche70@orange.fr
Loïc BAILLY	Technicien de rivière	07.85.47.35.98 loic.peche70@orange.fr
Quentin LEYVAL	Technicien de rivière	07.85.47.46.14 quentin.peche70@orange.fr
Siège social	04 Avenue du Breuil - 70000 Vaivre et Montoille	

OSsez le bonheur d'un séjour en gîte au cœur de mille étangs.

Découvrez des lieux magiques et appréciez le charme de nos rivières et de nos étangs.

3 Destinations idéales pour les amoureux de la pêche !

VOSGES DU SUD
Pratiquer la pêche à la mouche dans les eaux vives de l'Ognon

VALLEE DE L'OGNON
Des disciples de Saint-Pierre. Découvrez la Saône, le paradis de la pêche.

Pisciculture du Breuchin
11 La Rochette 70130 Amont et Eflrenay
Christian Perron gérant
pisciculture@breuchin.com
03.84.99.41.80 - Mobile : 06.79.39.90.22

Que faire en cas de pollution ?

Si vous êtes témoin d'un rejet suspect dans l'eau (couleur, odeur...) ou une mortalité/ un comportement anormal de poissons, voici la conduite à tenir :

- Localiser précisément l'emplacement (nom du cours d'eau, commune, lieu-dit...)
- prenez des photographies
- Contactez la Fédération de Pêche au 03.84.76.51.41 (horaires bureaux du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30).

En dehors des heures de bureaux, contactez le Responsable de la Commission

«Environnement» au 06 42 37 06 05, ou si pour une raison indépendante de notre volonté, aucun contact n'aurait pu être établi, veuillez composer le numéro des services compétents suivants : l'A.F.B. (03.84.76.52.94 ou 06.72.08.10.17), les pompiers (18) ou la gendarmerie la plus proche.

Chaque atteinte à l'environnement fera l'objet d'une instruction par la commission environnement de la fédération.

Toutes les atteintes doivent être prises au sérieux. Amis pêcheurs, vous concourez en tant que sentinelles sur le terrain nous est précieux !

Les 54 A.A.P.P.M.A. de la Haute Saône

AAPPMA	PRESIDENTS (ES)	PARCOURS DE PECHE	Gardes Particuliers	COMMUNES / DISTRIBUTEURS DE CARTES DE PECHE	
AILLEVILLERS CORBENAY	Sébastien BEIGNOT 06.20.26.75.20 MANSOUR Cédric 06.87.24.53.53 landry.droth@orange.fr	Augrone, Semouse, Combeauté et Vallée Rivière	AURY Jean-Luc - 06.30.07.26.38 BOUARD Claude - 06.32.84.26.75 HENRIOT Christian - 06.87.24.53.53 MUSLIN Jean-Marc - 03.84.97.00.66 LABACHE Philippe - 06.47.87.89.68 FOURRIER Didier - 06.63.64.29.54	Tabac Duchêne - 2 Rue Henry Duhaat - 03.84.94.12.80	AILLEVILLERS et LOUAMONT
AMONCOURT	J.François DEXET - 03.84.91.35.95 jean-francois.dexet@orange.fr	Lanterne, Saône (et r) 18, pliers eau - Le Grand Empunt - et « Les Vermays »	DREYET Jean-Pierre - 07.89.53.04.96 RICHER David - 06.01.74.59.92	Durget Jean-Marc - 5 Impasse La Prouverette - 03.84.91.59.39	AMONCOURT
AUTHOISON - QUENOCHÉ	Vincent FURTIN - 03.84.91.25.78	Quenoche, Authoison et étang de Chêne des Bolles	/	/	/
BAILLEY	Gérard COLIN 06.89.95.88.96 jeanpeche@wanadoo.fr	Superbe, Saône (ets n° 13 tra-115)	ROULIN Christophe - 06.30.38.48.64 ROULIN Jean-Luc - 06.84.68.15.01	Bar Tabac « L'Oasis » - 32 Grande Rue - 03.84.91.52.80 COLIN Gérard - 2 Grande Rue - 03.84.92.37.97 Auchan - Rue du Mont Valot - 03.84.78.10.66 Maison de la Pêche - 1 rue Guyot et Joseph Berthot - 03.84.91.83.38	AMONCOURT FOURNECOURT PORT SUR SAONE SAINT REMY
BEAUJEU	Philippe DALLOZ - 03.84.67.35.56 dallopez@orange.fr	Saône (ets n° 54-55-56) et plan d'eau « Le Truchot »	/	DALLOZ Philippe - 1 Rue du Château - 03.84.67.35.56	BEAUJEU
BEAUMOITTE - AUBERTANS	Michel LASNER 06.87.04.23.67	Quenoche, Bief de Malot et Ognon	JACQUES Christian - 03.84.68.35.94	Office du Tourisme - Place du Souvenir Français - 03.84.91.84.98	RIOZ
BOULOT	Raymond BICHET 06.30.09.41.90	Touaillier et Ognon	BOCHET Raymond - 06.30.09.41.90	BOCHET Raymond - 3 Rue des Planchés - 03.81.57.77.72	BOULOT
BOURBEVILLE	Thierry BERTIN 06.08.88.75.78 autille.speon@orange.fr	Saône	/	BERTIN Thierry - 2 Impasse Puisseau - 06.08.88.75.78	BOURBEVILLE
BREUCHIN HAUTE LANTERNE	Claude STEVENOT 06.47.51.16.48 jeanpeche@wanadoo.fr	Breuchin et ses principaux affluents, Lanterne, Rège, plans d'eau « Le Vieux Etang » « La Troquette » « Les 7 Chevoux »	GEORGEL Gérard - 06.78.25.99.91 BOISSON Martial - 06.42.83.75.54	STEVENOT Claude - 4 Rue des Ecoles - 06.47.51.16.48 Office du Tourisme - 7 Grande Rue - 03.84.92.37.97 Eglise St-Jacques - 03.84.40.52.03 Eglise St-Jacques - 2 Avenue des Verges - 03.84.94.60.11	BEUCHOTTE FAUCONNIER ET LE MER LUDUVE LES BAINS RAGONN ET CHAMPENOY
BROYE LES PESMES	André FRAY - 03.84.31.62.99 frayandre70@yahoo.fr	Résie et Ognon	BOUGAUD Christian et Niaux Pascal - 06.37.92.95.12	FRAY André - 4 Rue de Montsigny - 03.84.31.62.99	ABIRNEY
CHAGEY	Michel FERRY - 06.18.76.44.56	Lizaine et ses affluents, Seyvoied	Brodjange SARRÉ - 1 Rue du Faurail - 03.84.46.10.57 Moulin de Gheerbaert - 03.84.27.33.28	CHAGEY FRAMER	CHAGEY
CHAMPAGNEY - RONCHAMP	Jean-Michel COTTA 06.82.91.56.73 jeanmichelcotta@orange.fr	Ravin et ses affluents, Canal de Monthellier, Canal d'Amélie Bône au Rhin, Sôles, plans d'eau « Bassin de Champagny » « Etang de Passant » « Second Etang de Passant » « Le Grand des Grands Champz à Champagny	GOEY Gilles - 06.47.75.40.24 LANURTE Fabrice - 06.42.96.33.83 HENRIOT Christian - 06.47.87.79.36	COTTA Jean-Michel - 2 rue de Monceau 06.82.91.56.73 (Dépôt-vente uniquement) Office du Tourisme - 23 Rue du Corbeiser - 03.84.63.50.82	CHAMPAGNEY RONCHAMP
CHAMPLUTTE	Jean-Claude MARGOT 07.88.15.16.26	Salon	MAROT J.Claude - 27 bis Rue de République - 07.88.15.16.26 Office du Tourisme - 2 bis Rue Jean Mourey - 03.84.67.16.94	SAINT-REMY CHAMPLUTTE	CHAMPLUTTE
CHARENTS - RUPP	Eric MARET - 03.84.68.80.06 eric.maret@orange.fr	Saône (ets n° 33-33 bis-34, Rousseau 7 Fontaines, Ravin et plan d'eau « La rive du Barpon »	Chaz Moutier - 9 Grande Rue - 06.83.23.46.85 MARET Eric - Ecole de Rupp - 03.84.68.80.06	Chaz Moutier - 9 Grande Rue - 06.83.23.46.85 MARET Eric - Ecole de Rupp - 03.84.68.80.06	VY LES RUPP
CLAIREGOUTTE*	Jean-Philippe SEJIN 03.84.36.07.23 jean.sejin@wanadoo.fr	Rognon 1ère et 2ème et ses affluents	LEAVERÉ Gérard - 06.74.55.75.03	SEJIN J.Philippe - 8 Rue de la Pommelle - 03.84.63.03.89	MAOY DANGCON
CONFLANS SUR LANTERNE	Hervé DEBEZ 06.51.35.99.89 hervedebez@orange.fr	Rège, Lanterne, Semouse et son affluent Rousseau du Vasek, Lanterne et Lanterne	GRARDOT Alexandre - 07.83.40.41.10	Restaurant à l'Hotel du Bois - 8 Rue la Grotte - 03.84.49.88.72 HUIT à TOUT - 1 Avenue Parmentier - 03.84.49.66.82	ANVELLE CONFLANS / LANTERNE
CUBRY LES SOINGS	Dominique GILLET 06.64.09.42.89 d.gillet70@orange.fr	Saône (ets n°34bis-35-35bis) et plan d'eau de « Noisdans le Fauron »	GEMIN Joël - 06.70.62.82.84 GHARDINI André - 07.61.57.61.13	GILLET Dominique - 4 Rue de la Fontaine - 06.64.09.42.89 Les Jardins de l'Étang - 14 Rue de Traves - 03.84.68.41.05 GEMIN Joël - Rue Verges - 03.84.78.15.10	CUBRY LES SOINGS NOIDANS LE FEROUX NIDANS FEROUX
DAMPIERRE SUR SALON	Laurent WAUD 06.84.67.17.13 laurent@wanadoo.fr	Saône (ets n°51-52-53) et Salon	FRANÇOISQUIN Roger - 03.84.67.07.57 NEBOFF Christian - 03.84.27.37.34 BESANCON David - 06.40.09.03.53 BRISSELAERE Paul - 06.86.98.78.48	Office du Tourisme - 2 bis Rue Jean Mourey - 03.84.67.16.94	DAMPIERRE SUR SALON
DEMANGEVILLE - CORRE	Michel GREULLET 03.84.92.54.32	Coney, Canal de l'Ét et Saône (lot n°1)	Intermarché - 1 Route de Bourbonne - 03.84.92.44.64 SIRQUEY Raymond - 8 Rue de l'Adjon - 03.84.92.60.82	Intermarché - 1 Route de Bourbonne - 03.84.92.44.64 SIRQUEY Raymond - 8 Rue de l'Adjon - 03.84.92.60.82	CORRE DEMANGEVILLE
ESSERTENNE	Didier ROUSSEAU - 06.87.36.14.79 didier.rousseau@orange.fr	Saône (lot n°64) et Rousseau d'Echallonge	ROUSSEAU Didier - 43 Rue de la Gare - 06.87.36.14.79	ROUSSEAU Didier - 43 Rue de la Gare - 06.87.36.14.79	ESSERTENNE
FAVERNEY	Sylvain RUAUX - 03.84.91.36.62 sylvain.ruaux@wanadoo.fr	Lanterne, Canal de Mersay et plan d'eau « Les Prés Moutis »	COUVAL Jean-Pierre - 06.67.68.87.13	RUAUX Sylvain - 19 Bis Rue Sadi Carnot - 03.84.91.36.62 COUVAL Jean-Pierre - 2 rue de la Vallée des Etres - 06.67.68.87.13	FAVERNEY MEXIMUY
FOUGEROLLES	Daniel BONNARD 06.51.35.99.89 daniel.bonnard@wanadoo.fr	Augrone (rive gauche), Combeauté, Rège et plan d'eau « Le Bouchot »	BOUARD Claude - 06.32.84.26.75 AURY Jean-Luc - 06.30.07.26.38 MANSOUR Cédric - 06.87.24.53.53 LABACHE Philippe - 06.47.87.89.68 FOURRIER Didier - 06.63.64.29.54	BONNARD Daniel - 10 Rue des Bois Jolis - 06.51.35.99.89 Bar La Cité du Kirin chez Mimi - 1 rue du Bas des Lavai	FOUGEROLLES
GRAY - ARC	Denis ROYER 06.14.04.33.15 denisroyer@orange.fr	Ecolottes, Saône (ets n°78-58-59-60-61-62-63-63bis-64-63), Morhe, Tereux et plans d'eau « La Loge » « Zan Gray Sud » et « La Zize »	DREYET Jean-Pierre - 03.84.65.62.92 RIGOLLE Claude - 07.61.52.83.82	Intermarché - Quai Mava - 03.84.64.80.07 VDS Information - Avenue Charles Cougny - 03.84.64.91.23	GRAY
GY	Samuel VINCENT 06.84.99.88.96 s.vincent@wanadoo.fr	Morhe 1ère et Zone	BOUGAUD Christian et Niaux Pascal - 06.37.92.95.12	Office du Tourisme - 11 Grande Rue - 03.84.32.93.93 Le Galva Vert - Route de Vainage - 03.84.32.93.93 Tabac Presse - Le Guy Biz - 7 Grande Rue - 03.84.32.83.09	BUCEY LES GY GY
HERCOURT	Daniel JABRE 06.85.53.37.08 djabre@orange.fr	Lizaine, ruisseau de Bevelles, ruisseau de l'étang, ruisseau de Cotevaux, ruisseau de Couderches « La Paie », ruisseau de « Prés de Lière », plan d'eau communal « La Luzine »	Jean-Marie CLININ - 06.26.92.04.37 Mathieu FERNANDEZ - 06.86.43.37.01	Hercourt Pêche - 5 rue Gustave Eiffel - 03.84.46.30.10	HERCOURT
JUSSEY	Guillaume JARNOUD 06.84.76.51.41 guillaume.jarnaud@wanadoo.fr	Montsigny, Saône (ets n°84bis-87-88-10-11-12-12bis-13-13bis), Menes, Cuygottes et plan d'eau de « Canroy »	JARNOUD - ZAC des 3 Provinces - 03.84.92.21.48	JARNOUD - ZAC des 3 Provinces - 03.84.92.21.48	JUSSEY
LA COTE	Claude JACQUEY 03.84.30.24.80	Ravin	JACQUEY Claude - 29 Rue des Merceries - 03.84.30.24.80 L'ECURIE Goumrand - 22 Route de Ballon - 03.84.63.42.61 MOÏRE, Goumrand - 42 rue route de Faougny - 03.84.20.38.54	JACQUEY Claude - 29 Rue des Merceries - 03.84.30.24.80 L'ECURIE Goumrand - 22 Route de Ballon - 03.84.63.42.61 MOÏRE, Goumrand - 42 rue route de Faougny - 03.84.20.38.54	ROYE LA COTE MUSEY
LURE LES AYNAYS	Serge JACQUEY - 06.84.44.17.15 serge.jacquy@orange.fr	Ognon, Rivier, Razu lieu habité, Beigne aval, Rousseau Nèdre, plan d'eau « Etang Mollet »	DEULOZIÈRE Julien - 06.81.83.02.58 CLÉMENT David - 07.81.08.84.92	LEZ Impression - 11 Rue de la Gare - 03.84.20.37.03 Territoire Pêche - 03.84.92.44.27.72	LURE

Cartes de pêche 2020

04

Accès à la pêche sur les lacs des AAPPMA réciprocielles

Accès à la pêche sur les affluents ruisseaux de 91 départements de EHGO, CHI et URNE

Carte	Prix	Validité
CARTE MAJEURE INTERDEPARTEMENTALE E.A.G.D.	100 €	1 an
CARTE PERSONNE MAJEURE	78 € / 113 €*	1 an
CARTE PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE FEMME	35 €	1 an
CARTE PERSONNE MINEURE	21 €	1 an
CARTE DÉCOUVERTE	6 €	1 an
CARTE HEBDOMADAIRE	33 €	7 jours
CARTE JOURNALIÈRE	13 €	Non valable
CARTE FÉDÉRALE SANS CPMA	41,80 € / 78,90 €*	1 an

LES SAVIEZ-VOUS ? En achetant une carte personne majeure, mineure ou découverte femme, vous devenez membre actif de l'association à laquelle vous êtes adhérent. Cela vous confère le droit de participer à la vie de l'association, notamment de participer aux décisions prises en Assemblée Générale. L'adhésion est valable à partir de la date d'achat pour la pêche à 1 an. Les cartes sont valides à l'achat pour la pêche à 1 an. Les tarifs sont en euros TTC. *tarif hors de France.

Périodes d'ouvertures de la pêche par espèce

06

Espèces de poissons	1 ^{re} catégorie : Ouverture générale du 14 mars au 20 septembre												2 ^e catégorie : Ouverture générale du 1 ^{er} janvier au 31 décembre											
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Traites fraîches et arc-en-ciel / Omble ou saumon de fontaine / Omble chevelier	14												20											
Ombre commun	14												20											
Brochet et sandre	01 au 26												25											
Grenouilles vertes (1)	16												20											
Écrevisses à pattes grêles, pattes rouges, pattes blanches et des torrents	Pêche interdite toute l'année												Pêche interdite toute l'année											
Autres écrevisses	01												31											

*Rêches en noir : ouverture commune (1) Grenouilles rouges : pêche interdite toute l'année

Heures légales de pêche

07

Ce calendrier tient compte des tolérances de 30 min avant le lever du soleil et après son coucher

SEMAINE	JANVIER			FÉVRIER			MARS		
	DÉBUT	FIN	FIN	DÉBUT	FIN	FIN	DÉBUT	FIN	FIN
1	7 : 53	17 : 25	5	7 : 36	18 : 00	9	6 : 50	18 : 46	
2	7 : 52	17 : 32	6	7 : 36	18 : 13	10	6 : 37	18 : 56	
3	7 : 48	17 : 41	7	7 : 15	18 : 24	11	6 : 23	19 : 06	
4	7 : 42	17 : 51	8	7 : 03	18 : 35	12	6 : 09	19 : 17	
5	7 : 36	18 : 00	9	6 : 50	18 : 46	13	5 : 57	19 : 25	
						le 29/03	6 : 49	20 : 31	

SEMAINE	AVRIL			MAI				
	DÉBUT	FIN	FIN	DÉBUT	FIN	FIN		
14	6 : 39	20 : 38	18	5 : 47	21 : 18	22	5 : 15	21 : 49
15	6 : 27	20 : 47	19	5 : 38	21 : 26	23	5 : 09	21 : 58
16	6 : 14	20 : 56	20	5 : 28	21 : 35	24	5 : 07	22 : 03
17	6 : 01	21 : 06	21	5 : 20	21 : 43	25	5 : 07	22 : 06
			22	5 : 15	21 : 49	26	5 : 08	22 : 07

SEMAINE	JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE		
	DÉBUT	FIN	FIN	DÉBUT	FIN	FIN	DÉBUT	FIN	FIN
27	5 : 13	22 : 05	31	5 : 40	21 : 42	36	6 : 28	20 : 39	
28	5 : 17	22 : 03	32	5 : 49	21 : 31	37	6 : 36	20 : 27	
29	5 : 24	21 : 57	33	5 : 58	21 : 20	38	6 : 45	20 : 12	
30	5 : 32	21 : 50	34	6 : 09	21 : 06	39	6 : 55	19 : 58	
31	5 : 40	21 : 42	35	6 : 18	20 : 53				

SEMAINE	OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
	DÉBUT	FIN	FIN	DÉBUT	FIN	FIN	DÉBUT	FIN	FIN
40	7 : 06	19 : 42	44	6 : 45	17 : 52	49	7 :		

Conseil et management en poissons d'eau douce

Prestations pêches d'étangs et lacs
Transport de poissons vivants - Repeuplement de poissons d'eau douce

BEAUME
PISCICULTURE
90330 CHAUX

Route d'Auxelles Lieu-dit 'Les Chayots' - 90330 CHAUX - Tel : 03 84 27 69 59 - Fax : 03 84 29 98 30
port. 06 08 43 27 03 - www.pisciculture-beaume.fr

La pisciculture vous propose de découvrir son magasin de vente de poissons au détail.

- Pour les particuliers & les professionnels
- Poissons d'eaux douces
- Poissons d'eaux de mer

Les Ateliers Pêche Nature (A.P.N)

Les APN, autrefois appelés « écoles de pêche », permettent de découvrir les différentes techniques de pêche, et d'acquies des connaissances sur les milieux aquatiques.

Leur objectif est de faire connaître au pêcheur débutant les règles de base de la pêche, afin qu'il puisse pratiquer la pêche de manière autonome et responsable envers les autres usagers, les milieux aquatiques, et la nature en général.

En Haute-Saône, il existe 8 A.P.N :

5 A.P.N non agréés :

- **A.P.N Lure-les-Aynans**
M. JACQUEY Serge
03.84.30.24.02
ecole.peche@aappma-lure-les-aynans.fr
- **A.P.N Vesoul**
M. MARQUES Fabien
06.76.99.14.24
fabien.marques@hotmail.fr
- **A.P.N « Jean Pierre BAUDIER »**
(Pesmes, Marnay, Montagny, Gy)
M. VERNIEST Pascal
06.49.68.80.30
pascal.verniest@bsfr.fr
- **A.P.N Baulay**
M. COLIN Gérard
06.89.95.88.96
aappma.baulay@aho.fr
- **A.P.N « Jean Stevenot »**
(Breuchotte)
1 session « enfants » et
1 session « initiation pêche à la mouche »
M. STEVENOT Claude
03.84.94.63.40
aappma.breuchin@wanadoo.fr
- **A.P.N « La Combeauté »**
(Fougerolles)
M. BONNARD Daniel
03.84.49.51.60
daniel.bonnard4@wanadoo.fr
- **A.P.N Confians-sur-Lanterne**
M. DEBIEZ Hervé
03.84.49.56.97
rvdebiez@orange.fr
- **A.P.N Champagny/Ronchamp**
M. COTTA Jean-Michel
06.50.51.60.80 / 03.84.27.98.44
jeanmichel.cotta@orange.fr

Les Ruines de Catoche

19 GRANDE RUE 70000 VAIVRE ET MONTOLLE
03 84 76 23 00

CITROËN

Vesoul - Lure - Luxeuil

- Véhicules Neufs
- Occasions toutes marques garanties
- Entretien, Réparation
- Carrosserie & Vitrages
- Pièces détachées & Accessoires

AUTOMOBILES FRANC-COMTOISES

CITROËN Vesoul Zone Technologia 03 84 97 14 14
CITROËN Lure Z.I. des Cloyes 03 84 30 46 70
CITROËN Luxeuil 35 Av. du M^e Turanne 03 84 40 22 38

Les plans d'eau

Près de 300 hectares de plans d'eau sont accessibles pour pêcher en Haute-Saône. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, et permettent d'utiliser des techniques de pêche diversifiées.

N°	Nom de l'étang	AAPPMA	Superficie (ha)	Float tube
1^{re} CATEGORIE PISCICOLE				
1	Etang du Beuchot	Fougerolles	22	
2^e CATEGORIE PISCICOLE				
2	Le Grand Emprunt	Amoncourt	5,5	
3	Les Vernayes	Amoncourt	10	
4	Etang du Chêne des Bolles	Authoisin	0,3	
5	Le Truchot	Beaujeu	1	
6	La Trinquotte	Breuchin et Haute-Lanterne	3,4	
7	Le vieux Etang	Breuchin et Haute-Lanterne	1,4	
8	Las 7 chevaux	Breuchin et Haute-Lanterne	7,4	
9	Bassin de Champagny	Fermé jusqu'au 26.09.2020	80	
10	Etangs de Passavant	Champagny-Ronchamp	3,5	
11	L'Écluse	Champagny-Ronchamp	0,8	
12	Etang de Noidans-lé-Ferroux	Cubry-les-Soings	2,4	
13	Les Prés Mouts	Faverney	1	
14	L'enclos des Chavannes	Fougerolles	0,5	
15	Etang ZAC	Gray-Arc	3,2	
16	La Hye	Gray-Arc	1,7	
17	La Loge	Gray-Arc	13	
18	Etang d'Héricourt	Héricourt	1,3	
19	Etang de Cintrey-Preigny	Jussey	6,4	
20	Etang Mollet	Lure-les-Aynans	9	
21	Plan d'eau de Marnay	Marnay	26,5	
22	Etangs de Fleury-les-Faverney	Port d'Atelier	13,5	Etang 9
23	La Béguine	Soing	0,5	
24	Ile Tranche	Sornay	5,4	
25	Les Ballastières	St Loup/Sémouse	8	
26	Lac de Vaivre	Vesoul	90	
27	Etang de Pontzey	Vesoul	2,1	
28	Etang de Magry	Villersexel	1,9	

RAPPEL :

Tout pêcheur ayant adhéré à une AAPPMA peut pratiquer la pêche à l'aide d'une ligne sur l'ensemble des parcours du domaine public fluvial (DPF) au niveau national.

Mises à l'eau

De nombreuses aires de mise à l'eau pour les embarcations sont disponibles sur la vallée de la Saône et de l'Ognon. Leur localisation est disponible sur le site internet de la fédération, rubrique carte interactive.

Pontons pour personnes à mobilité réduite (PMR)

Répartis de manière cohérente sur l'ensemble du territoire, des pontons permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux lieux de pêche ont été mis en place.

Ils sont faciles d'accès, présents à proximité de zones de parking, et on les retrouve aussi bien sur les cours d'eau que sur les plans d'eau.

Navigation sur le domaine public

FLOAT TUBE

Pour leur sécurité et éviter toute entrave à la navigation, les utilisateurs de float tube ne doivent en aucun cas se trouver dans le chenal navigable et à sa proximité mais sont limités à la proximité immédiate de la rive. Ils ne doivent jamais franchir les panneaux d'interdiction de type A1 et respecter la signalisation à l'approche des barrages. Toute pratique est interdite là où la baignade est interdite, en période de crue, la nuit et par temps de visibilité réduite. Pas de stationnement sous les ponts.

Le port du gilet de sauvetage est vivement recommandé.

OCCUPATION DU D.P.F.

Il est rappelé que toute occupation du domaine public fluvial, que ce soit un ponton, un aménagement dans la berge ou une barque stationnée, est soumise à autorisation et redevance, sur la Saône navigable ou non. S'adresser à VNF pour toute demande.

Des chemins de halage ouverts aux pêcheurs

Les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche pour l'année en cours peuvent désormais accéder avec leurs véhicules à certains chemins de halage de la Saône. Ceci est possible grâce à la signature d'une convention entre la Fédération, VNF et les Communes concernées.

Les tronçons disponibles sont situés sur les 6 communes suivantes :

**ARC-LÈS-GRAY • RIGNY • SOING
CONFLANDEY • FAVERNEY • BAULAY**

Les limites exactes des tronçons concernés sont visibles sur le site internet de la Fédération, rubrique carte interactive.

<https://www.peche-haute-saone.com/>

Karine vous accueille au **BAR RESTAURANT**

Chez Yvette

Cuisine familiale

Vente de produits régionaux

19 Grande Rue - 70130 RAY SUR SAONE • Tél. : 03 84 78 41 07

LA PLAGE

Live your dreams!

BAR RESTAURANT GLACIER ♦ LAC DE VESOUL-VAIVRE

AVENUE DES RIVES DU LAC 70000 VAIVRE ET MONTOLLE
07 49 54 21 10

Cartographie des parcours de pêche en Haute-Saône

9

Haute-Saône

Haute-Marne

Côte-d'or

Jura

DOUBS

LE TILLEUL DE RAY
CHAMBRES D'HÔTES

Stéphane & Emmanuel LEROY
03 84 68 06 47
07 69 69 69 47
14 rue St Anne
70130 RAY SUR SAONE
www.tilleulderay.eu

10

Parcours Carpe de nuit

19 parcours destinés à la pratique de la pêche de la carpe de nuit sont actuellement disponibles en Haute-Saône, ils sont répartis de la manière suivante :

- **10 sur la Saône :**
 - AAPPMA de Jussey (1)
 - AAPPMA de Baulay (2)
 - AAPPMA de Port d'Atelier (3)
 - AAPPMA de Vesoul (4) et (5)
 - AAPPMA de Sèveaux (6)
 - AAPPMA de Dampierre-sur-Soing (7)
 - AAPPMA de Beauxevres (8)
 - AAPPMA de Gray (9)
 - AAPPMA d'Essertenne (10)
- **1 sur la Lanterne :**
 - AAPPMA Confians sur Lanterne (17)
- **2 sur des plans d'eau :**
 - AAPPMA du Breuchin : Lac des 7 Chevaux (18)
 - AAPPMA de Vesoul : Lac de Vaivre (19)
- **6 sur l'Ognon :**
 - AAPPMA de Boulot (11)
 - AAPPMA de Marnay (12)
 - AAPPMA de Sornay (13)
 - AAPPMA de Pesmes (14) (15) et (16)

Les limites exactes sont visibles sur le site internet de la fédération, rubrique carte interactive : <https://www.peche-haute-saone.com>

11

Règlementation

Pour plus d'informations, se référer à l'arrêté préfectoral disponible sur notre site internet

1^{re} CATEGORIE PISCICOLE

Tailles et quotas :

- 35 cm OMBRE COMMUN
- 25 cm* TRUITE, OMBLE OU SALMOUN DE FONTAINE ET OMBLE CHEVALIER
- 60 cm BROCHET

2^e CATEGORIE PISCICOLE

Tailles et quotas :

- 60 cm BROCHET
- 50 cm SANDRE
- 40 cm BLACK-BASS

6 salmonides par pêcheur et par jour dont au maximum 4 truites fario et/ou ombres commun

2 brochets par pêcheur et par jour à compter du 25 avril

3 de ces carnassiers par pêcheur et par jour dont au maximum 2 brochets

Modes de pêche :

- 1 ligne
- 6 balances à écrevisse (diam. maxi 30 cm et taille de 10 mm)
- 1 carafe (maximum de 2 litres de contenance)

*sauf pour les cours d'eau suivants : Breuchin en amont du barrage Clément au Plain de Corravillers, Ruisseau de la Croslière, Beuletin, Doue de l'eau et Ognon en amont de leur confluence, Radon (ou de Fresse), Rahin en amont de l'ancienne gare de Plancher-les-Mines, et tous leurs affluents. Taille : 23 cm

En vue de protéger les frayères de salmonidés, la pêche en marchant dans l'eau est déconseillée dans tous les cours d'eau de 1ère catégorie pendant la période allant de l'ouverture de la truite fario jusqu'à l'ouverture spécifique de la pêche de l'ombre commun (soit du 2ème samedi de mars au 3ème samedi de mai).

11

Les Réserves temporaires 2020

AAPPMA	BV	COURS D'EAU	COMMUNES	LIMITÉ AMONT	LIMITÉ AVAL	LIGNÉAIRE	
LA SÈMOUSE		Le ruisseau du Clos Champ-Teron	Corbenay	Sur tout son cours		5000 m	
		Aillevillers-Corbenay	Aillevillers et Lysaumont	Usine Chalumeau	Port de la RD 57 bis	900 m	
		La Sémouse	St Loup-sur-Sémouse	Entre les passerelles amont et aval du Grand Pont			
		St Loup-sur-Sémouse	Magnoncourt	80 mètres en amont du pont de la RD 10	Jonction 100 m en aval avec le ruisseau "le Chaney"		
		St Loup-sur-Sémouse	Anjeux et la Pisseure	80 mètres en aval du pont (premier pont en aval de la source du Planey)	95 mètres en amont du pont		
		St Loup-sur-Sémouse	Conflance "des deux Gouttes"	50 m en aval du pont du "chemin du Grand Bois"	350 m		
		Breuchotte	Breuchotte	Barrage de Breuchotte (200 m en amont du pont)	Micro-centrale (Société hydroélectrique du Breuchin)	400 m	
		Breuchotte	Amont-et-Effrenay	Point de la Ferrière	Seuil aval du moulin d'Es-Paget	2200 m	
		Breuchotte	Faucogney	Sa source (étang des neufs prés)	Calvaire VGE sur la RD 72	2000 m	
		Breuchotte	Faucogney	Calvaire de la scierie sur la RD 236	Barrage à la confluence du Beuletin et du Beuletin		
LE BREUCHIN		Le ruisseau d'Effrenay	Amont-et-Effrenay	RD 6, lieu-dit "la Rochotte"	Port d'Effrenay	700 m	
		Le ruisseau du Trefre	Amont-et-Effrenay		Sur tout son cours	1100 m	
		Grand Canal	Breuchotte		Sur tout son cours	900 m	
		Canal d'irrigation des longueurs	Froidoconche		Sur tout son cours	2000 m	
		Le ruisseau le Radon	Radon et Breuchotte	Port dit du Moulin à Radon	Seuil à Breuchotte (80 m en aval de la passerelle)	700 m	
		La Lanterne	Linxert	Port de la RD 238	Port de LINXERT	400 m	
		Confians-sur-Lanterne	Confians-sur-Lanterne	L'ancien canal d'aménage d'eau à l'ancienne centrale	Vanne de régulation d'eau	1150 m	
		Méliey	Belochamp	Le Radon (le canal)	Prise d'eau en rive gauche du Radon	1040 m	
		Méliey	Méliey	Canal des Loups	Vanne de la Pralle	350 m	
		Méliey	Belochamp	Canal d'irrigation des prés du Damont	Confluence avec l'Ognon au lieu-dit "le Danoux"	350 m	
L'OGNON		Méliey	Belochamp - Méliey	Limite communale Belochamp - Ternuay	Confluence avec l'Ognon	5000 m	
		Méliey	Servance	Virage face à la Maison MALEY	Port de l'église	300 m	
		Méliey	Belochamp	Vanne, propriétés de M. DEMESY	Maison de M. DEMESY	186 m	
		Méliey	Vy-les-Lure et Vouhanens	66 mètres en amont du barrage de pisciculture FAUVRE/GRENTZINGER	120 mètres en aval de ce barrage	186 m	
		Marnay	Marnay		Ports de MARNAY		
		L'Ognon	Pesmes		totalité de la frayère au lieu-dit "l'Aigle d'Angre" jusqu'au droit du prolongement de la rive gauche	70 m	
		L'Ognon	Pesmes		Canal déviateur en aval de la centrale	200 m	
		L'Ognon	Pesmes		Lieu-dit "Près des Essarts" section ZA, parcelles n° 41 et 42	25 ans	
		L'Ognon	Bussières		"la vieille rivière" en rive droite, sur la totalité de la longueur	840 m	
		L'Ognon	Aillevans		Bras mort de la frayère des Roches sur tout son parcours parcelle n° 29 du cadastre, "dernière le vieux moulin", en rive droite de la rivière l'Ognon.		
LA SAÛNE		La Saline	Longeville et Gouhenans		Sur tout son cours		
		La Rézie	Vadans	Port de la route de Valay (RD 22)	Ruisseau « Le Chevigney »	280 m	
		La Quoerche	Ruhans		Lieu dit "Scierie Verdant"		
		Le Rahin	Plancher-Bas	Limite communale Plancher-Bas/Plancher-les-Mines	200 mètres en aval du pont situé face à l'entrée de l'usine RIBOD	490 m	
		Champagny	Champagny		Dans sa totalité (jusqu'au 26/09/2020 inclus)	110 ha	
		Clairgoutte	Palatte et Frederic Fontaine	Sa source	Port de la route de Lomont	1500 m	
		Clairgoutte	Clairgoutte	Sa source	Moulin de Clairgoutte	2000 m	
		Vesoul	Fontenois-les-Montbozon	Port de la route de Sorans, sortie de Fontenois les Montbozon	Jonction avec la Linotte	2000 m	
		Vesoul	La Linotte	Dampierre-sur-Linotte	Sa source	Presle	2000 m
		Vesoul	La Colombine	Frotely-les-Vesoul, Quincey	Déversoir	Port de la RD 9	300 m
Vesoul	La Colombine	Calmeuvoir	Panneau à l'entrée du village sur la RD100 direction Colombotte	Moulin Saint Martin	3000 m		
Vesoul	La Colombine	La Creuse	Port chemin de Chatenos dans le village de LA CREUSE	Port de la ligne SNCF Paris-Bâle	400 m		
Vesoul	La Romaine	Maizières	Port de l'ancien tchat	Ancien moulin	300 m		
Vesoul	Ru d'Argiey	Villers-Pater		Sur tout son cours	1140 m		
Vesoul	Le Bâtard	Val - St Eloi, Neunay-en-Vaux, Beauxevres, Faverney et Flayg	Source du Bâtard	Port de la RD10 à Flayg	7000 m		
Vesoul	La Scyotte	Bougnon	RD 434	RD 100	1200 m		
Vesoul	La Scyotte	Scye		Traversée du village de SCYE, entre les deux ponts	300 m		
Vesoul	Le Durgon	Mailleurcourt-Charrette		Etang Henry	2100 m		
Vesoul	Le ruisseau de la Cude	Mailleurcourt-Charrette		Sur tout son cours	2000 m		
Vesoul	La Méline	Echenoz-la-Méline	Source du diable (à l'amont de la place d'Armes et du pont de la rue des Juifs)	Port rue Noël Ory à Noidans-les-Vesoul			
Vesoul	Lac de Vaivre	Vaivre-et-Montolille	Zone de protection écologique, dite zone C, partie Nord Est du Lac / Bras d'alimentation du lac, dans sa totalité, la plage et les pontons côté Est / Du bord côté droit de la sortie du bras d'alimentation du lac, au bout de la plage côté Ludolac: sur environ 300 mètres y compris les pontons				
LA SAÛNE		La Saône	Faverney	Rive gauche, du PK 376,400 au PK 376,300 : 50 mètres en amont et 50 m en aval de la confluence avec la Frayère	100 m		
		La Morthe	Bucey-les-Gy	Passerelle en bois en amont du pont sur la RD474	Port de la route de Vellefrange à Vellefray	400 m	
		La Morthe	Gy	Passerelle en bois en amont du barrage de la Brique Bôlot	Port de la RD23 reliant Gy à la chapelle Saint Quillain	500 m	
		Gy	Citey	Tous son cours (affluent de la rive droite entre le pont de la route de LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN et CITEY)			
		Jussey	Preigny	Ruisseau d'aménage sur une longueur de 100 m et la queue de l'étang sur une longueur de 100 m		200 m	
		Jussey	Chautrey-le-Châtel	Ferme du Moulinot (limite commune d'Ouge)	Port Sur l'Ougotte face ferme de la Brocotte	1000 m	
		Jussey	La Mance	Bief de la crèche-garderie	Port de la route de Verdun RD3	200 m	
		Jussey	Jussey	Rue de la place à la confluence avec la Saône y compris la frayère aménagée en rive gauche du ruisseau. Et 20 m de la rive droite de la Saône à l'amont et à l'aval de la confluence du ruisseau		1500 m	
		Seveux	Seveux	Sur tout son cours		1200 m	
		Vaucoeur	Vaucoeur	Avant de la station de pompage des eaux de Vaucoeur jusqu'à la limite du terrain de Beauvelot		530 m	
Fougerolles	Fougerolles	La Combeauté (canal)		jusqu'à la confluence avec la Combeauté			
Fougerolles	Fougerolles	Le ruisseau des Névolois	Limite des vosges sur une longueur de 300 m en aval		300 m		
Demangeville/Corre	Corre	La Saône		La Marina dans sa totalité			

10

Parcours Carpe de nuit

19 parcours destinés à la pratique de la pêche de la carpe de nuit sont actuellement disponibles en Haute-Saône, ils sont répartis de la manière suivante :

- **10 sur la Saône :**
 - AAPPMA de Jussey (1)
 - AAPPMA de Baulay (2)
 - AAPPMA de Port d'Atelier (3)
 - AAPPMA de Vesoul (4) et (5)
 - AAPPMA de Sèveaux (6)
 - AAPPMA de Dampierre-sur-Soing (7)
 - AAPPMA de Beauxevres (8)
 - AAPPMA de Gray (9)
 - AAPPMA d'Essertenne (10)
- **1 sur la Lanterne :**
 - AAPPMA Confians sur Lanterne (17)
- **2 sur des plans d'eau :**
 - AAPPMA du Breuchin : Lac des 7 Chevaux (18)
 - AAPPMA de Vesoul : Lac de Vaivre (19)
- **6 sur l'Ognon :**
 - AAPPMA de Boulot (11)
 - AAPPMA de Marnay (12)
 - AAPPMA de Sornay (13)
 - AAPPMA de Pesmes (14) (15) et (16)

Les limites exactes sont visibles sur le site internet de la fédération, rubrique carte interactive : <https://www.peche-haute-saone.com>

La pêche de nuit sur ces parcours est ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclus

14

Les Réserves temporaires 2020

AAPPMA	BV	COURS D'EAU	COMMUNES	LIMITÉ AMONT	LIMITÉ AVAL	LIGNÉAIRE
LA SÈMOUSE		Le ruisseau du Clos Champ-Teron	Corbenay	Sur tout son cours		5000 m
		Aillevillers-Corbenay	Aillevillers et Lysaumont	Usine Chalumeau	Port de la RD 57 bis	900 m
		La Sémouse	St Loup-sur-Sémouse	Entre les passerelles amont et aval du Grand Pont		
		St Loup-sur-Sémouse	Magnoncourt	80 mètres en amont du pont de la RD 10	Jonction 100 m en aval avec le ruisseau "le Chaney"	
		St Loup-sur-Sémouse	Anjeux et la Pisseure	80 mètres en aval du pont (premier pont en aval de la source du Planey)	95 mètres en amont du pont	
		St Loup-sur-Sémouse	Conflance "des deux Gouttes"	50 m en aval du pont du "chemin du Grand Bois"	350 m	
		Breuchotte	Breuchotte	Barrage de Breuchotte (200 m en amont du pont)	Micro-centrale (Société hydroélectrique du Breuchin)	400 m
		Breuchotte	Amont-et-Effrenay	Point de la Ferrière	Seuil aval du moulin d'Es-Paget	2200 m
		Breuchotte	Faucogney	Sa source (étang des neufs prés)	Calvaire VGE sur la RD 72	2000 m
		Breuchotte	Faucogney	Calvaire de la scierie sur la RD 236	Barrage à la confluence du Beuletin et du Beuletin	
LE BREUCHIN		Le ruisseau d'Effrenay	Amont-et-Effrenay	RD 6, lieu-dit "la Rochotte"	Port d'Effrenay	700 m
		Le ruisseau du Trefre	Amont-et-Effrenay		Sur tout son cours	1100 m
		Grand Canal	Breuchotte		Sur tout son cours	900 m
		Canal d'irrigation des longueurs	Froidoconche		Sur tout son cours	2000 m
		Le ruisseau le Radon	Radon et Breuchotte	Port dit du Moulin à Radon	Seuil à Breuchotte (80 m en aval de la passerelle)	700 m
		La Lanterne	Linxert	Port de la RD 238	Port de LINXERT	400 m
		Confians-sur-Lanterne	Confians-sur-Lanterne	L'ancien canal d'aménage d'eau à l'ancienne centrale	Vanne de régulation d'eau	1150 m
		Méliey	Belochamp	Le Radon (le canal)	Prise d'eau en rive gauche du Radon	1040 m
		Méliey	Méliey	Canal des Loups	Vanne de la Pralle	350 m
		Méliey	Belochamp	Canal d'irrigation des prés du Damont	Confluence avec l'Ognon au lieu-dit "le Danoux"	350 m
L'OGNON		Méliey	Belochamp - Méliey	Limite communale Belochamp - Ternuay	Confluence avec l'Ognon	5000 m
		Méliey	Servance	Virage face à la Maison MALEY	Port de l'église	300 m
		Méliey	Belochamp	Vanne, propriétés de M. DEMESY	Maison de M. DEMESY	186 m
		Méliey</				